



Compte-rendu du comité technique du 28 avril 2021 et Rixe à la préfecture

Compte-rendu du comité technique du 28 avril 2021 de la préfecture de la Vienne.

Tenu en audioconférence, format qui ne facilite pas la spontanéité des débats, (la visioconférence n'est pas maîtrisée à la préfecture de la Vienne), la CGT de la préfecture de la Vienne souhaite le retour à des instances en présentiel.

Les procès verbaux des séances du 20 novembre et 26 janvier n'ont pas fait l'objet de demande de correction.

Le premier point était la restructuration de la DCCPPAT qui passerait à deux bureaux avec la fin d'une direction, la BATAPP. Ce bureau était dédié à la politique de la ville et la politique d'accessibilité des services au public avec comme mesure phare le déploiement de France Services. Le BMCI, bureau de la modernisation et coordination ministérielle devait récupérer l'activité sans les emplois.

La CGT de la préfecture de la Vienne a voté contre.

Le deuxième point concerne un projet de modification de l'arrêté d'organisation de la préfecture.

Concrètement le sujet c'est l'adéquation de la force de travail disponible et des missions à remplir. La CGT a pris le parti de ne pas donner de consigne de rééquilibrage des effectifs en habillant Paul tout en déshabillant Pierre et demande un recrutement adapté.

La CGT de la préfecture de la Vienne a voté contre.

Aujourd'hui l'administration a retiré ces deux projets.

Le troisième point propose une modification du règlement intérieur de la préfecture et introduit une astreinte bâtementaire sur le site d'Ostermeyer. Notre syndicat CGT n'a pas été saisi par le personnel de cette demande. L'administration nous informe que c'est un usage dont l'intérêt est financier pour les agents et prendrait fin au fur et à mesure du départ des derniers volontaires.

La CGT de la préfecture de la Vienne s'est abstenue.

La CGT de la préfecture de la Vienne ajoute qu'elle avait transmis à messieurs les secrétaires généraux une proposition globale de modification du règlement Intérieur en février 2020. Il s'agissait de la mise à disposition pour l'ensemble des personnels de cycles de travail présents en DDI, en gardant l'actuel en préfecture. La CGT avait proposé ces cycles aux personnels, le retour avait été positif. Communication des cycles a été faite à madame la préfète à l'issue du comité technique, nous réitérons cette demande.

La CGT a demandé la modification de la plage fixe du matin de 9h15 à 9h30 pour permettre aux parents qui n'ont pas de stationnement de déposer leurs enfants avant d'aller travailler.

Accueil des étrangers en préfecture : non au tout numérique !

La violence a monté d'un cran à la Préfecture de la Vienne jeudi 1er avril. Un usager et le vigile, rejoints par une cadre de la préfecture en viennent aux mains. La CGT de la préfecture de la Vienne constate que l'entrée de la préfecture est un lieu où se cristallisent toutes les tensions, les colères qui parfois aboutissent à des actes de violence. Qui sont ces usagers mécontents ? Principalement des étrangers venus chercher ou renouveler un titre de séjour, passage obligé pour travailler et obtenir une existence sociale.

La CGT critique la fin des prises de rendez-vous téléphoniques, la déshumanisation des relations usagers/administration, l'insuffisance du nombre de fonctionnaires pour répondre au public. Les démarches en ligne, c'est le parcours du combattant pour des usagers puisque le serveur est saturé dès son ouverture, ce qui implique de passer beaucoup de temps devant l'ordinateur en espérant qu'un créneau se libère. La CGT dénonce une situation injuste et demande que le numérique ne soit pas la seule façon de s'adresser au

Ministère de l'Intérieur. Des personnes ayant droit au séjour et remplissant les conditions d'obtention d'un titre se retrouvent dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits. C'est d'autant plus traumatisant que lorsque un dossier de première demande est validé, il faut recommencer pour renouveler le titre de séjour quelques mois plus tard. Les usagers sont parfois nerveux et le personnel n'est pas préparé pour canaliser leur colère.

Une adaptation des emplois et des moyens aux besoins des populations

La logique républicaine de mise en adéquation des effectifs aux missions doit être la norme. Les calculs purement comptables ont amené à la fermeture d'hôpitaux, d'écoles, réduction d'amplitude horaire d'ouverture de la préfecture, alors que les besoins ont explosé. Le Ministère doit arrêter les suppressions d'emplois, mettre des effectifs formés en nombre suffisant pour l'ensemble des missions.

Le syndicat CGT de la préfecture de la Vienne relève des manquements dans le fonctionnement du CHSCT de la préfecture de la Vienne suite à la rixe du 01 avril 2020 et demande l'application des textes qui régissent cette instance.

- tenue d'un CHSCT extraordinaire dans les 48 heures après la survenue de ce type d'évènement,
- mise en place d'un groupe de travail commun des membres du CHSCT et arrêt des échanges épistolaires qui constituent une juxtaposition d'opinion plutôt qu'un travail concerté,
- établissement d'un arbre des causes.
- signalement à l'ISST systématique.

La CGT de la préfecture de la Vienne demande :

- une restitution de l'échange avec la DDSP, notamment les améliorations sécuritaires qui en découleront. La CGT préconise un portique de sécurité et la présence d'un fonctionnaire de police. Un second vigile dans le bâtiment ne pourrait être qu'une solution transitoire,
- une formation obligatoire en lien avec la gestion de publics difficiles, renouvelée tous les trois ans pour les agents en poste aux services étrangers,
- une formation des personnels aux premiers gestes de secours,
- une formation obligatoire sur les « droits et obligations du fonctionnaire » pour les personnels des services étrangers mais aussi pour l'ensemble des personnels. Outre les bons comportements à adopter face au public, on doit rappeler l'interdiction de répondre par la force à une agression physique,
- la communication aux agents des protagonistes en cas d'agression (médecin du travail, AS,...). L'agent peut, s'il le souhaite, prendre conseil. En aucun cas une autorisation n'est à quémander. La note transmise est trop floue,
- la communication aux agents des protagonistes en cas d'agression (médecin du travail, AS,...). L'agent peut, s'il le souhaite, prendre conseil. En aucun cas une autorisation n'est à quémander. La note transmise est trop floue,
- l'arrêt des positions à découvert qui entretient la nervosité dans les services étrangers,
- la sécurisation du bâtiment Haussmann et l'installation de lecteurs de badge aux portes pour se rendre dans les étages. En effet si un usager franchissait les guichets d'accueil il aurait accès à tout le bâtiment,
- de ne plus imposer la dématérialisation aux usagers comme unique moyen pour correspondre avec l'administration,
- le retour à la situation antérieure avec la possibilité au standart de transmettre les appels aux services concernés.

La CGT de la préfecture de la Vienne vous informe d'un appel intersyndical pour le 15 juin à la mobilisation dans la fonction publique pour le pouvoir d'achat, l'emploi, les missions publiques.

Le préavis de grève intégral est affiché sur nos panneaux syndicaux.